

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le neuvième jour d'août deux mille vingt-trois, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Étaient présents :

Magella Emond, maire
André Daraïche, conseiller au siège no 1
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2
Alain Gagnon, conseiller au siège no 4
Claude Cloutier, conseiller au siège no 5

Absences motivées :

Madone Mercier, conseillère au siège no 3
Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

Était aussi présente :

Berthe Coulombe, secrétaire d'assemblée.

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h par Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Berthe Coulombe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION numéro 085-08-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Cloutier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 086-08-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2023

Il est proposé par André Daraïche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 087-08-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2023

Il est proposé par Marise Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet et 20 juillet 2023

Le Maire Magella Emond fait le suivi du procès-verbal en y apportant les précisions complémentaires lorsque requises.

RÉSOLUTION numéro 088-08-23

Acceptation des comptes mensuels réguliers, municipaux & camping – Liste en annexe

Il est proposé par Alain Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes (compressibles et incompressibles) de Juillet 2023 soit adoptée telle que déposée au montant de 98 638.51 \$;

QU'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 08 – 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 089-08-23

Tétra Tech paiement final travaux poste pompage camping (programme TECQ)

Attendu que la firme Tétra tech agissait comme surveillant des travaux dans ce dossier.

Attendu que ce dossier est terminé.

Il est proposé par Claude Cloutier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité fasse le dernier paiement à la firme Tétra Tech au montant de 718.59\$.

Que le dossier poste de pompage camping, financé par le programme TECQ est ainsi finaliser.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 090-08-23

Offre pour asphaltage granulaire de Mont-Sterling

Attendu que l'année 2023 a demandé des travaux qui étaient non prévus ayant pour effet d'avoir été amputer en grande partie notre marge de manœuvre.

Il est proposé par Marise Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité remettre à 2024 l'offre de Mont-Sterling

ADOPTÉE

Varia

Aucun point apporté au varia

Période de questions

Question sur la lumière à la croix

RÉSOLUTION numéro 091-08-23

Levée de la séance

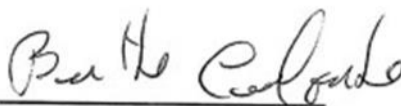
Il est proposé par André Daraïche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20h40

ADOPTÉE



Magella Émond
Maire



Berthe Colombe
Secrétaire d'assemblée

Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec /

